



Reste à charge hors cotisations patronales

Contrat initiative emploi jeunes¹

Avec le Contrat initiative emploi (CIE), faites découvrir vos métiers et permettez à un jeune de développer ses compétences³.

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI⁴

Pour un contrat à 30h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1498€

vos restes à charge mensuels seront de :



Pour un contrat à 35h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1747€

vos restes à charge mensuels seront de :



Parcours emploi compétences²

Le Parcours emploi compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.

Pour un CDD à 20h semaine

avec un salaire brut mensuel de 998€

vos restes à charge mensuels seront de :



Pour un CDD à 26h semaine

avec un salaire brut mensuel de 1298€

vos restes à charge mensuels seront de :



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

¹ Jeune ayant un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat (niveau IV) et âgé de moins de 26 ans ou moins de 31 ans si présentant un handicap.

² Mobilisable pour un CDD de 6 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

³ Dispositif étendu à d'autres publics dans certains départements.

⁴ L'aide, dont la prise en charge est plafonnée à 30h, est cumulable avec l'exonération bas salaires.

#TousMobilisés
#1jeune1solution


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


pôle emploi